

SAINT-PAUL-SUR-UBAYE

LE GROUPE DE COLONNES COIFFEES

Alpes de Haute-Provence

26

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 12 juillet 1941

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Propriété

Privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

- Site Classé de la redoute de Berwick : 29 janvier 1940
- Site Classé du pont et du plateau du Châtellet : 29 janvier 1940
- Site Inscrit des abords du col de Vars : 16 octobre 1941
- Zone de protection du village

Superficie

0,08 ha environ



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Les curieuses "colonnes coiffées"- ou cheminées de fée - illustrent bien le caractère schisteux des versants de la haute vallée de l'Ubaye : il s'agit de colonnes naturelles formées par le ravinement du relief, sous une pierre qui en protège la partie supérieure. Ces formations singulières sont aussi parfois appelées "Demoiselles coiffées", tant leur silhouette rappelle des formes humaines élancées, voire élégantes...

Etat actuel / Observations

Ce petit groupe de colonnes coiffées se développe sur l'adret raviné situé au dessus de la RD902, à une centaine de mètres de la route. Elles sont surtout visibles en venant de Vars en direction de Saint Paul.

Ces colonnes n'ont pas le caractère spectaculaire des «cheminées de fée» du Sauze ou de Théus dans le département voisin des Hautes-Alpes. Leur intérêt réside essentiellement dans le fait qu'elles constituent une «curiosité naturelle» ponctuant la route du col de Vars, et qui ajoute au caractère pittoresque de cet itinéraire touristique.

Observations

Le "site" n'a d'autres limites que celles de l'objet classé, et ne prend pas en compte son environnement, même immédiat.

Les abords du site au contact de la route témoignent de nombreux arrêts de la part des automobilistes (érosion, déchets). Ce petit monument naturel pourrait-être mis en valeur par un léger éclaircissement de la végétation qui encombre la perspective, la formalisation d'un point d'arrêt et la cicatrization des cheminements sauvages.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Le groupe colonnes coiffées situé au ravin de "Pierre Vache", à proximité de la RN 202 entre Mélézen et St-Paul-sur-Ubaye, sur le territoire de cette dernière commune. (Arrêté du 12 juillet 1941)



SITUATION